

Congés imposés : une mesure à la charge de l'employeur

Voilà donc que l'on nous demande de prendre des congés pendant la période de confinement. Une mesure qui s'adresse, bien sûr, aux salariés ou aux fonctionnaires, pas aux chômeurs, aux retraités ou aux indépendants, ni non plus aux professions libérales qui n'en ont pas, en tout cas, pas de "payés".

Des congés payés par les entreprises

L'idée peut paraître bonne de prime abord. Plutôt que de mettre les salariés en chômage partiel, il suffit de leur décompter des jours de vacances, la messe est dite. Le problème, c'est que le chômage partiel est pris en charge en grande partie par l'État, pour soutenir les entreprises qui sont à l'arrêt ou tournant au ralenti à cause du coronavirus.

À l'inverse, les jours de vacances, c'est toujours l'entreprise qui les paye, comme des jours de salaire normaux, sans bénéficier d'aucune aide pour cela. Or, pour une entreprise, quelle que soit sa taille d'ailleurs, qui n'a pas ou peu réalisé de chiffre d'affaires en mars, il va être compliqué de payer des congés payés à tout le monde à la fin du mois.

Un flou total pour les entreprises

Je suis obligé de vous le dire aujourd'hui, mais l'attitude du gouvernement vis-à-vis des entreprises face à la crise est tout bonnement affligeante. C'est un festival d'annonces, suivies de démentis, truffées de contradictions ou d'exceptions. Si vous ne savez pas à quelle sauce vous serez mangé à la fin du mois, dites-vous que votre patron, le DRH, le service paie, et tous les comptables et experts comptables sont dans la même situation.

Ils subissent un chaud froid permanent. Conclusion de l'histoire ? Et bien je suis désolé d'être direct, mais cela va être compliqué. Je vous disais hier de faire vos comptes. Aujourd'hui, je vous conseille de prendre des décisions. Et si vous avez de l'épargne, c'est le moment de casser la tirelire pour pouvoir faire face.